

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION  
ET LA GESTION D'UNE PISCINE**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
13 juin 2018**

**PUBLIE LE** : 27 juin 2018

**Délibération n°130618-7 : Descriptif des emplois du syndicat**

L'an deux mille dix-huit, le treize juin à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine, dûment convoqué par le Président le six juin, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Arnaud PERICARD**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 13 JUIN 2018**

**PRESENTS**

<b>AIGREMONT</b>	Emma SADOUN, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>CHAMBOURCY</b>	Philippe FAISSEAU, DELEGUE TITULAIRE Pascale MERIDA, DELEGUEE TITULAIRE Sophie BELLEVAL, DELEGUEE SUPPLEANTE Gilbert ROUAULT, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE PECQ</b>	Raphaël PRACA, DELEGUE TITULAIRE
<b>LE VESINET</b>	Abel VINTRAUD, DELEGUE TITULAIRE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Benoît BURGAUD, DELEGUE TITULAIRE Marie-Odette ALAIS, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Arnaud PERICARD, PRESIDENT Nicolas ROUSSEAU, DELEGUE TITULAIRE Serge MIRABELLI, DELEGUE SUPPLEANT

**ABSENTS EXCUSES**

<b>AIGREMONT</b>	Isabelle BOUCHERIE, DELEGUEE TITULAIRE
<b>LE PECQ</b>	Jean-Noël AMADEI, DELEGUE TITULAIRE Michel STOFFEL, DELEGUE SUPPLEANT Pierrick FOURNIER, DELEGUE SUPPLEANT
<b>LE VESINET</b>	Francis GUIZA, DELEGUE TITULAIRE François GLUCK, DELEGUE SUPPLEANT Frederic GOZLAN, DELEGUE SUPPLEANT
<b>MAREIL-MARLY</b>	Brigitte MORVANT, DELEGUEE TITULAIRE Anne-Sophie TALTAVULL, DELEGUEE SUPPLEANTE
<b>MARLY-LE-ROI</b>	Fabrice TENNESON, DELEGUE TITULAIRE
<b>SAINT-GERMAIN-EN-LAYE</b>	Marie AGUINET, DELEGUEE SUPPLEANTE

**Communes non représentées** : MAREIL-MARLY

## **Assistaient à la séance**

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux  
Monsieur Abdel ICHOU, Responsable administratif de la piscine intercommunale  
Monsieur Cyrille ARIEU, Responsable des maîtres nageurs de la piscine intercommunale

<b><i>Nombre de communes</i></b>	:	<b>7</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>8</b>
<b><i>Délégués présents</i></b>	:	<b>12</b>
<b><i>Délégués comptant pour le vote</i></b>	:	<b>8 pour le compte administratif 9 pour les autres délibérations</b>

**SI PISCINE / CS -130618-7**

**OBJET : DESCRIPTIF DES EMPLOIS DU SYNDICAT**

**RAPPORTEUR** : Monsieur VINTRAUD, Vice-président

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 34 ;

**VU** la rubrique 210 de la nomenclature annexée à l'article D1617-19 du CGCT listant les pièces justificatives dont le comptable doit disposer dont notamment un acte d'engagement mentionnant la référence à la délibération créant l'emploi ;

**VU** le décret 2016-33 du 20 janvier 2016 fixant la liste des pièces justificatives des dépenses des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** qu'en l'absence de cette référence, la responsabilité personnelle et pécuniaire du comptable peut être mise en cause par le juge des comptes;

**CONSIDERANT** que la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) a fixé comme thème national pour l'année 2018 : "la présence de l'acte d'engagement mentionnant, notamment, la référence à la délibération créant l'emploi".

**CONSIDERANT** que l'arrêté de recrutement et/ou le contrat de travail d'un agent contractuel de droit public (ou d'un fonctionnaire territorial) doit contenir la mention "Vu la délibération n°... du.././.... créant l'emploi de.....".

**CONSIDERANT** que, pour certains emplois du syndicat ayant été créés à son origine, à une époque où les normes administratives étaient différentes, il n'a pas été trouvé trace de délibérations précisant la nature des fonctions de ces emplois.

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : DECIDE** d'approuver le descriptif de la nature des emplois de l'établissement public, annexé à la délibération, et correspondant aux emplois du dernier tableau des effectifs en vigueur.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le **26 JUIN 2018**

Transmis en préfecture et affiché le **27 JUIN 2018**

**Pour Extrait Conforme**

  
**Arnaud PERICARD**  
Président du Syndicat Intercommunal

## DESCRIPTIF DES EMPLOIS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA CONSTRUCTION ET LA GESTION D'UNE PISCINE

Emploi	Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre de poste	Quotité horaire	Nature des fonctions
Directeur général des services	A Emploi fonctionnel	Attaché	1	Temps complet	Le directeur général des services contribue à la définition des orientations du syndicat et à l'élaboration, sous la responsabilité de l'équipe politique, d'un projet partagé par toutes les parties prenantes de l'action publique. Dirige les services et pilote l'organisation territoriale en cohérence avec les orientations préalablement définies.
Directeur général adjoint	A	Attaché	1	Temps complet	Le directeur général adjoint participe au collectif de direction générale. Il participe à la coordination des différents services et par délégation, met en œuvre, régule, contrôle et évalue l'activité des services.
Responsable du service financier	B	Rédacteur	1	Temps complet	Le responsable des finances assure la préparation et l'exécution du budget et participe aux procédures budgétaires, à la gestion de la dette et des garanties d'emprunts, le suivi de la fiscalité et des ressources. Réalise des analyses ou études financières et propose des stratégies. Élabore et alimente les tableaux de bord financiers.
Responsable du secrétariat général	A	Attaché	1	Temps complet	Le responsable du secrétariat général conseille les élus et les différents services et apporte en amont une expertise juridique dans les domaines variés du droit. Il apporte son expertise et/ou rédige des actes et contrats complexes. Gère les contentieux en liaison avec les services concernés et les éventuels conseils externes. Effectue une veille juridique.
Responsable des ressources humaines	B	Rédacteur	1	Temps complet	Le responsable des ressources humaines conseille la direction générale sur une politique d'optimisation des ressources humaines. Coordonne, gère et contrôle l'ensemble des procédures de gestion administrative du personnel dans le cadre des règles statutaires et assure les procédures liées à la paie. En cohérence avec la politique ressources humaines, conçoit, met en œuvre et évalue le plan de formation et les dispositifs de professionnalisation associés.
Chargé de la communication	B	Rédacteur	1	Temps complet	Le chargé de communication conçoit et met en œuvre des actions de communication dont des événements. Développe la création, assure la qualité et la cohérence des formes et des contenus de communication.

Juriste chargé des marchés publics	B	Rédacteur	1	Temps complet	Le juriste chargé des marchés publics conçoit les consultations des entreprises. Il conseille les élus et les services quant aux choix des procédures et procède à l'évaluation des risques juridiques. Gère la politique d'achat du syndicat dans une optique de transparence. Gère administrativement et financièrement des marchés publics en liaison avec les services concernés.
Agent de gestion financière et comptable	C	Adjoint administratif	2	Temps complet	Les agents de gestion financière et comptable assurent le traitement comptable des dépenses et recettes courantes. Assurent les relations avec les services comptables de l'État, la gestion comptable des marchés et les opérations comptables complexes. Participent à la procédure budgétaire.
Agent de gestion administrative	C	Adjoint administratif	3	Temps complet	Les agents de gestion administrative recueillent et traitent les informations nécessaires au fonctionnement administratif du syndicat. Assurent l'organisation, le suivi des comités syndicaux et contribuent au respect de l'ensemble des règles en la matière.
Directeur piscine	A	Attaché	1	Temps complet	Le directeur de l'établissement gère et dirige l'établissement. Il propose à la direction générale des orientations en matière de politique sportive de l'établissement et pilote la mise en œuvre. Dirige et organise les services chargés de la gestion administrative, technique et de l'animation des activités sportives.
Responsable administratif	B	Rédacteur	1	Temps complet	Le responsable administratif coordonne l'équipe administrative de l'établissement. Participe à la préparation budgétaire en coordination avec le responsable financier et assure l'exécution budgétaire. Régisseur de recettes principal.
Agent de gestion financière et comptable	C	Adjoint administratif	3	Temps complet	L'agent de gestion financière et comptable assure le traitement comptable des dépenses et recettes courantes.
Agent d'accueil - caisse	C	Adjoint administratif	2	Temps complet	Accueillent le public, orientent et renseignent les usagers. Effectuent la vente de billets, cours et autres abonnements. Participent à différentes tâches administratives.
Responsable service technique et entretien	B	Technicien	1	Temps complet	Le responsable du service technique et entretien assure l'encadrement de l'équipe technique et l'entretien de l'établissement. Il met en œuvre les orientations techniques et assure la bonne marche technique de l'équipement.
Agent de maintenance technique	C	Adjoint technique	5	Temps complet	Les agents de maintenance technique assurent la maintenance courante et certaines missions d'entretien de l'équipement.
Agent d'accueil et d'entretien	C	Adjoint technique	11	Temps complet	Les agents d'entretien assurent l'entretien des différentes zones de l'établissement (sanitaires, vestiaires, plages bassin, ...). Accueillent et orientent les usagers.

Responsable du service forme	B	Educateur des APS	1	Temps complet	Le responsable du service forme assure l'encadrement de l'équipe de la salle de remise en forme. Il participe à la définition de la politique sportive de la salle et en assure la mise en œuvre.
Educateur sportif	B	Educateur des APS	5	Temps non complet	Les éducateurs sportifs participent à la mise en œuvre de la politique sportive définie par l'établissement. Conçoivent, animent et encadrent des activités physiques et sportives dans une ou plusieurs disciplines auprès de publics diversifiés.
Responsable du bassin	B	Educateur des APS	1	Temps complet	Le responsable du service bassin assure l'encadrement administratif et managérial de l'équipe de maître nageur et des apprentis. Il participe à la définition de la politique sportive aquatique et en assure la mise en œuvre.
Maître nageur sauveteur	B	Educateur des APS	6	Temps complet	Les maîtres nageurs sauveteurs assurent la surveillance des bassins, l'animation des activités de l'établissement et l'enseignement de la natation à des publics variés. Ils sont garants de la sécurité des baigneurs.
Maître nageur sauveteur	B	Educateur des APS	5	Temps non complet	Les maîtres nageurs sauveteurs assurent la surveillance des bassins, l'animation des activités de l'établissement et l'enseignement de la natation à des publics variés. Ils sont garants de la sécurité des baigneurs.
Surveillant de baignade	C	Opérateur des APS	2	Temps non complet	Les surveillants de baignade assurent la surveillance des bassins. Ils sont garants de la sécurité des baigneurs.